

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement CE 834/2007 art. 28)

Coordonnées producteur/agriculteur			
Nom		
Structure juridique (ex. indépendant, association, ...)		
Adresse (si l'adresse où sont menées les activités bio est différente, notez-la aussi)	Rue – n°..... CP – localité..... Adresse activités si différente :		
Tél :	GSM :	Fax :	
Mail		
N° TVA / n° établissement /		
Activités animales			
Le responsable de l'exploitation susmentionnée donne son accord au CDL afin que les organismes d'inspection puissent accéder à ses données SANITEL pour le n° de troupeau Cet accès est exclusivement réservé à l'utilisation dans le cadre de la certification biologique et ne peut pas être cédé à des tiers.			
Type	Nombre (à indiquer)	Type	Nombre (à indiquer)
Bovins < 1 an		Porcs	
Bovins de 1 à 2 ans		Truies ou verrats	
Bovins > 2 ans		Agneaux	
Vaches allaitantes (veau compris)		Brebis allaitantes	
Vaches laitières		Chèvres ou brebis laitières	
Juments allaitantes ou étalons		Poulets de chair	
Juments laitières		Poules pondeuses	
Dindes		Canards	
Lapins		Autres :	
Activités végétales			
Complétez le tableau joint « notification parcelles » (FEU-BIO-00002) ET transmettez une copie de votre déclaration PAC avec les orthophotoplans			

Notification d'activité se référant au mode de production biologique

(Règlement CE 834/2007 art. 28)

Votre exploitation est-elle déjà en bio ?	Oui / non (barrez la mention inutile)
Si OUI, indiquez votre organisme certificateur précédent
Avez-vous aussi des activités non bio dans votre exploitation ?	Oui / non (barrez la mention inutile) Si oui, indiquez quelles activités ne sont pas en bio :
Le début de la conversion débute au plus tôt à la <u>date de réception</u> par le CDL de la notification d'activité (avec la notification des parcelles) et du contrat en 2 exemplaires. Si vous démarrez votre engagement bio après cette date, veuillez mentionner la date prévue : Dans ce cas, la conversion ne débutera qu'à partir de cette date d'engagement. ATTENTION : le fait de renvoyer la notification ne donne pas le droit d'utiliser la mention « biologique »	
Exercez-vous d'autres activités ? (ex. transformation à la ferme, vente directe...). Si oui, précisez
Plan d'exploitation (joindre un plan qui mentionne au minimum les éléments ci-dessous pour les activités bio ET non bio. Il doit être <u>daté</u> et les <u>dimensions</u> annotées ; précisez ce qui est destiné au bio et au non bio). - position des étables / poulaillers et leur dimension / capacité - position des silos (couloir, tours) et leur capacité de stockage - position des hangars de stockage et leur capacité (aussi ceux en dehors de l'exploitation) - toute autre information utile	

Je, soussigné, m'engage à respecter l'ensemble des dispositions communautaires et régionales régissant le mode de production biologique. Ces règles sont notamment définies par les règlements CE 834/2007 et 889/2008 et les Arrêtés régionaux concernant le mode de production biologique et à confier le contrôle de mon exploitation au CDL. Je m'engage à communiquer au CDL toute modification qui aurait lieu en cours d'année par rapport à ce formulaire de notification. J'autorise le CDL à publier mes coordonnées complètes et les données de mon certificat sur son site www.comitedulait.be et à transmettre ces données au Service Public de Wallonie.

Je certifie que les informations indiquées sur ce formulaire ainsi que sur le formulaire de notification de parcelles sont sincères et véritables.

Date :

Signature :

<p>Merci de renvoyer les documents suivants <u>complétés</u> et <u>signés</u> au CDL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le formulaire de notification d'activités - la notification des parcelles accompagnée des orthophotoplans - le plan d'exploitation - le contrat en deux exemplaires <p>Par courrier au Comité du Lait, route de Herve 104, 4651 Battice Par mail à l'adresse certification@comitedulait.be Par fax au 087/69.26.40</p>
--

Réservé au CDL	
Date de réception de la notification :	Tous les doc. présents et en ordre : oui / non
Remarques :	Date de prise d'effet :